

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile (lv.pa. 19.434)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Guignard, Sophie

## Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile (lv.pa. 19.434), 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 24.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Politique sociale</b>	1
Groupes sociaux	1
Politique d'asile	1

## Abréviations

**SPK-NR** Staatspolitische Kommission des Nationalrats  
**AsylG** Asylgesetz

---

**CIP-CN** Commission des institutions politiques du Conseil national  
**LAsi** Loi sur l'asile

# Chronique générale

## Politique sociale

### Groupes sociaux

#### Politique d'asile

INITIATIVE PARLEMENTAIRE  
DATE: 14.12.2020  
SOPHIE GUIGNARD

En décembre 2020, le **Conseil national a refusé de donner suite** à une initiative parlementaire du député Thomas Matter, qui visait à **exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile**. Le texte proposait d'ajouter la mention suivante à l'Art. 3 de la LAsi: «Ne sont pas des réfugiés les personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de changements affectant leurs ressources naturelles ou le climat.». Il devait en être de même pour l'attribution du statut d'admission provisoire. La crainte de l'UDC, qui a d'ailleurs formé la minorité de commission souhaitant entrer en matière, était que les milieux de gauche et écologiste se servent des débats actuels sur le climat pour «élargir de façon irresponsable la notion de réfugié». La majorité de la CIP-CN a en revanche estimé que la définition de la notion de réfugié doit rester positive et ne pas reposer sur un catalogue de critères négatifs. Elle a en outre ajouté que chaque personne en procédure d'asile a le droit à un examen de sa situation, afin de déterminer si sa vie et son intégrité corporelle sont menacées dans son pays d'origine.

Un avis que l'ensemble du Conseil national a suivi, rejetant l'initiative par 132 voix contre 51 et une abstention.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CN, 2020, p. 2534 s.; Rapport de la CIP-CN du 16.10.20